

**DECISION METTANT FIN AUX FONCTIONS D'AGENT CHARGE DE LA MISE
EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC100190DR01 du 15 octobre 2010 portant nomination de l'intéressée en qualité d'ACMO,
- Vu** la décision n° 262406 du 24 février 2011 portant admission de l'intéressée à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 11 mars 2011,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110013DR01

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est mis fin à compter du 11 mars 2011 aux fonctions d'ACMO de
Madame Anne LUCIANI.

ARTICLE 2 : A compter de la même date, l'intéressée cesse de percevoir
l'indemnisation afférente à la fonction.

Fait à Ivry, le 15 mars 2011

Patrick MICHEL, directeur de l'UMR
8097
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Monique CANTO-SPERBER, directrice de l'ENS Paris

Visa de François WEIL, président de l'EHESS